



Défi Boustifaille



Présenté par



En collaboration avec



RÈGLEMENTS DU CONCOURS « Défi boustifaille »

1. MODE DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION :

Pour participer au concours « **Défi Boustifaille** » il faut simplement envoyer votre **recette favorite incluant au minimum un produit local dans la liste des ingrédients**. Vous devez vous inscrire au concours via le formulaire d'inscription hébergé sur www.ilesdelamadeleine.com

Remplissez tous les champs à compléter en donnant votre nom, prénom, numéro de téléphone, code postal et adresse courriel valide.

Pour être valides, tous les formulaires doivent être remplis au plus tard à 23 h 59 HE le 13 juillet 2021.

Limite de **5 bulletins de participation électronique par personne**.

La participation au concours se fait exclusivement sur les pages du site <https://www.ilesdelamadeleine.com/defiboustifaille>
A ce titre, toute inscription par télécopie, courrier électronique, ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.

Comment participer :

Faites-nous parvenir votre recette (photo, liste des ingrédients et étapes de préparation) par le biais du site <http://www.ilesdelamadeleine.com/defiboustifaille>

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉS

Les participants doivent résider aux Îles de la Madeleine.

Les participants gagnants consentent à ce que [ilesdelamadeleine.com](http://www.ilesdelamadeleine.com), utilise leur nom, leur photographie, recettes et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans rémunération ni compensation supplémentaire au prix affiché.

3. DÉTAIL DU PRIX :

500\$ en paniers d'épicerie, 4 boîtes gourmandes de 50\$ chacune et 5 bandes dessinées de «Omar et Oscar».

Avant de remettre le prix à la personne gagnante, l'organisateur du concours vérifiera si elle remplit toutes les conditions d'admissibilité et les autres exigences des présents règlements. L'organisateur du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchaient de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.

Ce concours est rendu possible grâce à la collaboration du portail régional www.ilesdelamadeleine.com du Bon Goût Frais des Îles et Le Marché Boni D / Marché Bonichoix.